



GESTION
MONDIALE D'ACTIFS

Planification fiscale,
de la retraite et successorale

IMPÔT PERSONNEL

Fiche de référence rapide

(Information à jour au 15 janvier 2020)¹

Taux supérieurs d'imposition marginaux

Province	Seuil de tranche d'impôt	Intérêts et autres revenus	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
C.-B.	214 369 \$	49,80 %	24,90 %	31,44 %	44,64 %
AB	314 929 \$	48,00 %	24,00 %	31,71 %	42,30 %
SK	214 369 \$	47,50 %	23,75 %	29,64 %	40,37 %
MB	214 369 \$	50,40 %	25,20 %	37,78 %	46,67 %
ON	220 001 \$	53,53 %	26,76 %	39,34 %	47,74 %
QC	214 369 \$	53,31 %	26,65 %	40,11 %	47,14 %
NB	214 369 \$	53,30 %	26,65 %	33,51 %	47,75 %
N.-É.	214 369 \$	54,00 %	27,00 %	41,58 %	48,27 %
Î.-P.-É.	214 369 \$	51,37 %	25,69 %	34,22 %	45,23 %
NL	214 369 \$	51,30 %	25,65 %	42,61 %	44,59 %
Yn	500 001 \$	48,00 %	24,00 %	28,92 %	42,17 %
NT	214 369 \$	47,05 %	23,53 %	28,33 %	36,82 %
NU	214 369 \$	44,50 %	22,25 %	33,08 %	37,79 %

Tranches d'imposition et taux d'imposition du fédéral

De	Jusqu'à	Taux
13 230 \$	48 535 \$	15,00 %
48 536 \$	97 069 \$	20,50 %
97 070 \$	150 473 \$	26,00 %
150 474 \$	214 368 \$	29,00 %
214 369 \$		33,00 %

EXEMPTION PERSONNELLE DE BASE FÉDÉRALE 2020 13 229 \$

¹Sauf indication contraire, les taux d'imposition reflètent les propositions budgétaires et les communiqués de presse en vigueur jusqu'au 15 janvier 2020 et sont des taux combinés (fédéral plus provincial).

Taux fédéral et provincial combinés

Province	Seuil de tranche d'impôt	Intérêts et autres revenus	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
C.-B.	13 230 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	20 699 \$	23,62 %	11,81 %	0,00 %	14,53 %
	34 557 \$	20,06 %	10,03 %	0,00 %	10,43 %
	41 726 \$	22,70 %	11,35 %	0,00 %	13,47 %
	48 536 \$	28,20 %	14,10 %	7,56 %	19,80 %
	83 452 \$	31,00 %	15,50 %	7,56 %	23,02 %
	95 813 \$	32,79 %	16,40 %	7,96 %	25,07 %
	97 070 \$	38,29 %	19,15 %	15,55 %	31,40 %
	116 345 \$	40,70 %	20,35 %	18,88 %	34,17 %
	150 474 \$	43,92 %	21,96 %	23,32 %	37,87 %
	157 749 \$	46,02 %	23,01 %	26,22 %	40,29 %
	214 369 \$	49,80 %	24,90 %	31,44 %	44,64 %
	13 230 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	19 370 \$	25,00 %	12,50 %	0,00 %	15,85 %
48 536 \$	30,50 %	15,25 %	7,56 %	22,18 %	
97 070 \$	36,00 %	18,00 %	15,15 %	28,50 %	
131 221 \$	38,00 %	19,00 %	17,91 %	30,80 %	
150 474 \$	41,22 %	20,61 %	22,36 %	34,51 %	
157 465 \$	42,22 %	21,11 %	23,74 %	35,66 %	
209 953 \$	43,22 %	21,61 %	25,12 %	36,81 %	
214 369 \$	47,00 %	23,50 %	30,33 %	41,15 %	
314 929 \$	48,00 %	24,00 %	31,71 %	42,30 %	
13 230 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %	
16 066 \$	25,50 %	12,75 %	0,00 %	15,07 %	
45 226 \$	27,50 %	13,75 %	2,07 %	17,37 %	
48 536 \$	33,00 %	16,50 %	9,63 %	23,70 %	
97 070 \$	38,50 %	19,25 %	17,22 %	30,02 %	
129 215 \$	40,50 %	20,25 %	19,98 %	32,32 %	
150 474 \$	43,72 %	21,86 %	24,43 %	36,03 %	
214 369 \$	47,50 %	23,75 %	29,64 %	40,37 %	
9 839 \$	10,80 %	5,40 %	3,86 %	11,52 %	
13 230 \$	25,80 %	12,90 %	3,86 %	18,38 %	
33 390 \$	27,75 %	13,88 %	6,56 %	20,63 %	
48 536 \$	33,25 %	16,63 %	14,12 %	26,95 %	
72 165 \$	37,90 %	18,95 %	20,53 %	32,30 %	
97 070 \$	43,40 %	21,70 %	28,12 %	38,62 %	
150 474 \$	46,62 %	23,31 %	32,57 %	42,33 %	
214 369 \$	50,40 %	25,20 %	37,78 %	46,67 %	
13 230 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %	
15 715 \$	25,10 %	12,55 %	0,00 %	11,61 %	
20 645 \$	20,05 %	10,03 %	0,00 %	9,24 %	
44 741 \$	24,15 %	12,08 %	0,00 %	13,95 %	
48 536 \$	29,65 %	14,83 %	7,56 %	20,28 %	
78 787 \$	31,48 %	15,74 %	8,92 %	22,38 %	
89 483 \$	33,89 %	16,95 %	12,24 %	25,16 %	
92 828 \$	37,91 %	18,95 %	17,79 %	29,78 %	
97 070 \$	43,41 %	21,70 %	25,38 %	36,10 %	
150 001 \$	44,97 %	22,48 %	27,53 %	37,90 %	
150 474 \$	48,19 %	24,09 %	31,97 %	41,60 %	
214 369 \$	51,97 %	25,98 %	37,19 %	45,95 %	
220 001 \$	53,53 %	26,76 %	39,34 %	47,74 %	
13 230 \$	12,53 %	6,26 %	0,00 %	5,73 %	
15 553 \$	27,53 %	13,76 %	4,55 %	17,50 %	
44 546 \$	32,53 %	16,26 %	11,45 %	23,25 %	
48 536 \$	37,12 %	18,56 %	17,77 %	28,53 %	
89 081 \$	41,12 %	20,56 %	23,29 %	33,13 %	
97 070 \$	45,71 %	22,86 %	29,63 %	38,41 %	
108 391 \$	47,46 %	23,73 %	32,04 %	40,42 %	
150 474 \$	50,15 %	24,98 %	35,75 %	43,51 %	
214 369 \$	53,31 %	26,65 %	40,11 %	47,14 %	
13 230 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %	
17 464 \$	27,68 %	13,84 %	0,00 %	18,28 %	
40 064 \$	24,68 %	12,34 %	0,00 %	14,83 %	
43 402 \$	29,82 %	14,91 %	1,13 %	20,75 %	
48 536 \$	35,32 %	17,66 %	8,69 %	27,07 %	

Taux fédéral et provincial combinés

Province	Seuil de tranche d'impôt	Intérêts et autres revenus	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
NB	86 804 \$	37,02 %	18,51 %	11,04 %	29,03 %
	97 070 \$	42,52 %	21,26 %	18,63 %	35,35 %
	141 123 \$	43,84 %	21,92 %	20,45 %	36,87 %
	150 474 \$	47,06 %	23,53 %	24,90 %	40,57 %
	160 777 \$	49,52 %	24,76 %	28,29 %	43,40 %
	214 369 \$	53,30 %	26,65 %	33,51 %	47,75 %
	11 895 \$	8,79 %	4,40 %	0,00 %	6,67 %
	13 230 \$	23,79 %	11,90 %	0,00 %	13,53 %
	15 001 \$	28,79 %	14,40 %	6,82 %	19,28 %
	21 001 \$	23,79 %	11,90 %	0,00 %	13,53 %
N.-É.	29 591 \$	29,95 %	14,98 %	8,42 %	20,62 %
	48 536 \$	35,45 %	17,73 %	15,98 %	26,94 %
	59 181 \$	37,17 %	18,59 %	18,35 %	28,92 %
	93 001 \$	38,00 %	19,00 %	19,50 %	29,87 %
	97 070 \$	43,50 %	21,75 %	27,09 %	36,20 %
	150 001 \$	47,00 %	23,50 %	31,92 %	40,22 %
	150 474 \$	50,22 %	25,11 %	36,36 %	43,93 %
	214 369 \$	54,00 %	27,00 %	41,58 %	48,27 %
	13 230 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	13 572 \$	24,80 %	12,40 %	0,00 %	14,99 %
Î.-P.-É.	18 001 \$	29,80 %	14,90 %	5,93 %	20,74 %
	25 001 \$	24,80 %	12,40 %	0,00 %	14,99 %
	31 985 \$	28,80 %	14,40 %	4,55 %	19,59 %
	48 536 \$	34,30 %	17,15 %	12,12 %	25,91 %
	63 970 \$	37,20 %	18,60 %	16,12 %	29,25 %
	97 070 \$	42,70 %	21,35 %	23,71 %	35,57 %
	99 489 \$	44,37 %	22,19 %	24,56 %	37,18 %
	150 474 \$	47,59 %	23,79 %	29,01 %	40,88 %
	214 369 \$	51,37 %	25,69 %	34,22 %	45,23 %
	13 230 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
NL	19 373 \$	23,70 %	11,85 %	4,55 %	12,85 %
	20 538 \$	39,70 %	19,85 %	26,63 %	31,25 %
	25 907 \$	23,70 %	11,85 %	4,55 %	12,85 %
	37 930 \$	29,50 %	14,75 %	12,56 %	19,52 %
	48 536 \$	35,00 %	17,50 %	20,12 %	25,84 %
	75 859 \$	36,30 %	18,15 %	21,91 %	27,34 %
	97 070 \$	41,80 %	20,90 %	29,50 %	33,66 %
	135 433 \$	43,30 %	21,65 %	31,57 %	35,39 %
	150 474 \$	46,52 %	23,26 %	36,02 %	39,09 %
	189 605 \$	47,52 %	23,76 %	37,40 %	40,24 %
YN	214 369 \$	51,30 %	25,65 %	42,61 %	44,59 %
	12 299 \$	6,40 %	3,20 %	0,00 %	4,72 %
	13 230 \$	21,40 %	10,70 %	0,00 %	11,58 %
	48 536 \$	29,50 %	14,75 %	7,56 %	20,90 %
	97 070 \$	36,90 %	18,45 %	15,15 %	29,41 %
	150 474 \$	42,02 %	21,01 %	20,67 %	35,30 %
	214 369 \$	45,80 %	22,90 %	25,89 %	39,64 %
	500 001 \$	48,00 %	24,00 %	28,92 %	42,17 %
	13 230 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	15 094 \$	20,90 %	10,45 %	0,00 %	6,87 %
NT	43 958 \$	23,60 %	11,80 %	0,00 %	9,86 %
	48 536 \$	29,10 %	14,55 %	7,56 %	16,18 %
	87 917 \$	32,70 %	16,35 %	8,53 %	20,32 %
	97 070 \$	38,20 %	19,10 %	16,12 %	26,65 %
	142 933 \$	40,05 %	20,03 %	18,67 %	28,77 %
	150 474 \$	43,27 %	21,63 %	23,12 %	32,48 %
	214 369 \$	47,05 %	23,53 %	28,33 %	36,82 %
	13 230 \$	15,00 %	7,50 %	0,00 %	6,87 %
	16 305 \$	19,00 %	9,50 %	0,00 %	8,47 %
	46 278 \$	22,00 %	11,00 %	2,06 %	11,92 %
NU	48 536 \$	27,50 %	13,75 %	9,62 %	18,24 %
	92 556 \$	29,50 %	14,75 %	12,38 %	20,54 %
	97 070 \$	35,00 %	17,50 %	19,97 %	26,87 %
	150 474 \$	40,72 %	20,36 %	27,87 %	33,44 %
	214 369 \$	44,50 %	22,25 %	33,08 %	37,79 %

Retrait minimum d'un FERR					
55	2,86 %	69	4,76 %	83	7,71 %
56	2,94 %	70 %	5,00 %	84	8,08 %
57	3,03 %	71	5,28 %	85	8,51 %
58	3,13 %	72	5,40 %	86	8,99 %
59	3,23 %	73	5,53 %	87	9,55 %
60	3,33 %	74	5,67 %	88	10,21 %
61	3,45 %	75	5,82 %	89	10,99 %
62	3,57 %	76	5,98 %	90	11,92 %
63	3,70 %	77	6,17 %	91	13,06 %
64	3,85 %	78	6,36 %	92	14,49 %
65	4,00 %	79	6,58 %	93	16,34 %
66	4,17 %	80	6,82 %	94	18,79 %
67	4,35 %	81	7,08 %	95 et plus	20,00 %
68	4,55 %	82	7,38 %		

Droits de cotisation annuels et cumulatifs à un CELI

Année	Annuels	Cumulatifs ⁵
2009-2012	5 000 \$	20 000 \$
2013	5 500 \$	25 500 \$
2014	5 500 \$	31 000 \$
2015	10 000 \$	41 000 \$
2016	5 500 \$	46 500 \$
2017	5 500 \$	52 000 \$
2018	5 500 \$	57 500 \$
2019	6 000 \$	63 500 \$
2020	6 000 \$	69 500 \$

⁵ Cas de figure où la personne était âgée d'au moins 18 ans en 2009. Les droits de cotisation à un CELI commencent à s'accumuler l'année où la personne atteint ses 18 ans.

AVIS IMPORTANTS

Cette communication est publiée par CI Investments Inc. (« CI »). Tous les commentaires et renseignements contenus dans cette communication sont fournis à titre de source générale d'informations et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels en matière de placement. Les données et les renseignements fournis par CI et d'autres sources sont jugés fiables à la date de publication. Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur des informations fournies par des tiers; CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'elles sont exactes.

Les conditions du marché pourraient varier et donc influencer sur les renseignements contenus dans le présent document. L'information contenue dans ce document ne constitue pas des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou de placement et ne devrait pas être considérée comme telle. Il convient de consulter des conseillers professionnels avant d'agir en vertu des renseignements contenus dans cette publication.

Le contenu de cette communication ne peut, en aucune manière, être modifié, copié, reproduit, publié, téléchargé, affiché, transmis, distribué ou exploité commercialement. Vous pouvez télécharger cette communication aux fins de vos activités à titre de conseiller financier, à condition que vous ne modifiez pas les avis de droit d'auteur et tout autre avis exclusif. Le téléchargement, la retransmission, le stockage sur quelque support que ce soit, la reproduction, la redistribution ou la republication du présent document, quelle qu'en soit la finalité, sont strictement interdits sans la permission écrite de CI.

Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une entreprise enregistrée de CI Investments Inc.

©CI Investments Inc. 2020. Tous droits réservés.

Date de publication : 10 novembre 2020

Taux moyens ²				
Province	50 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
C.-B.	15,58 %	22,59 %	28,36 %	32,69 %
AB	17,32 %	24,07 %	28,30 %	31,73 %
SK	18,51 %	25,92 %	30,39 %	33,71 %
MB	20,52 %	28,34 %	33,36 %	36,67 %
ON	15,58 %	23,71 %	30,28 %	34,75 %
QC	20,23 %	29,25 %	35,22 %	38,95 %
NB	19,53 %	27,81 %	32,79 %	36,83 %
N.-É.	21,01 %	29,15 %	33,93 %	38,00 %
Î.-P.-É.	20,47 %	28,60 %	33,86 %	37,28 %
NL	19,64 %	27,79 %	32,61 %	36,13 %
Yn	16,09 %	23,01 %	27,64 %	31,22 %
NT	15,64 %	22,96 %	28,13 %	31,91 %
NU	14,11 %	21,12 %	25,74 %	29,47 %

² Les taux marginaux reflètent les impôts dus sur le dernier dollar de revenu tandis que les taux moyens reflètent les impôts réels dus sur un montant de revenu.

Cotisation A-E. et taux – 2020

	Toutes les provinces (sauf le Québec)	Québec
Maximum des gains assurables	54 200 \$	54 200 \$
Taux de cotisation des employés	1,58 %	1,20 %
Cotisation maximale de l'employé	856,36 \$	650,40 \$
Cotisation maximale de l'employeur	1 198,90 \$	910,56 \$

Cotisation RPC/RRQ et taux – 2020

	Toutes les provinces (sauf le Québec)	Québec
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension	58 700 \$	58 700 \$
Exemption de base	3 500 \$	3 500 \$
Maximum des gains cotisables	55 200 \$	55 200 \$
Taux de cotisation des employés	5,25 %	5,70 %
Cotisation maximale	2 898,00 \$	3 146,40 \$
Taux de cotisation pour les indépendants	10,50 %	11,40 %
Cotisation maximum maximale pour les indépendants	5 796,00 \$	6 292,80 \$

Limite de dividende exonéré d'impôt annuel ³		
Province	Admissible	Non éligible
Fédéral	52 070 \$	26 370 \$
C.-B.	52 070 \$	22 710 \$
AB	52 070 \$	21 550 \$
SK	52 070 \$	20 550 \$
MB	25 580 \$	9 990 \$
ON	52 070 \$	26 370 \$
QC	39 490 \$	21 070 \$
NB	52 070 \$	19 020 \$
N.-É.	32 405 \$	16 585 \$
Î.-P.-É.	47 125 \$	15 120 \$
NL	18 495 \$	20 205 \$
Yn	52 070 \$	16 375 \$
NT	52 070 \$	26 370 \$
NU	52 070 \$	26 370 \$

³ Les montants de dividende exonéré d'impôt sont en vigueur jusqu'en juin 2019. Les dividendes déterminés sont payés par des sociétés publiques et par des sociétés privées lorsque le revenu était soumis au taux général de l'impôt sur les sociétés. Les dividendes non déterminés sont généralement payés par des sociétés privées dont les revenus sont soit soumis au taux d'imposition des petites entreprises, soit issus de certains investissements détenus. Les montants non imposables ne supposent aucun autre revenu ou crédit autre que le montant personnel de base et le crédit d'impôt pour dividendes.

Impôt de récupération de la SV

Impôt de récupération de la SV			Limites de cotisation annuelle à un REER		
Revenu pour l'année	Seuil de récupération du revenu minimum	Seuil de récupération du revenu maximal	Année	% du revenu	Au maximum de :
2018	75 910 \$	123 386 \$	2018	18,00 %	26 230 \$
2019	77 580 \$	126 058 \$	2019	18,00 %	26 500 \$
2020	79 054 \$	128 137 \$	2020	18,00 %	27 230 \$

Prestations de retraite maximales PSV, PPC, RRQ

Avantages mensuels 2020	PSV	PPC, RRQ ⁴	Total trimestriel	Total annuel
Janvier à mars	613,53 \$	1 175,83 \$	5 368,08 \$	21 472 \$
Avril à juin (projeté)	613,53 \$	1 175,83 \$	5 368,08 \$	
Juillet à septembre (projeté)	613,53 \$	1 175,83 \$	5 368,08 \$	
Octobre à décembre (projeté)	613,53 \$	1 175,83 \$	5 368,08 \$	

⁴ Suppose que les paiements commencent à 65 ans.

Règles d'attribution

	Cadeau	Prêt inférieur au « taux prescrit »
--	--------	-------------------------------------

Revenu reçu par

Conjoint(e) ou partenaire	Attribué au donateur	Attribué au prêteur
Enfant de moins de 18 ans	Attribué au donateur	Attribué au prêteur

Gains en capital reçus par :

Conjoint(e) ou partenaire	Attribué au donateur	Attribué au prêteur
Enfant de moins de 18 ans	Aucune attribution	Aucune attribution